

H6 - L’AFFIRMATION DE L’ÉTAT DANS LE ROYAUME DE FRANCE : XVI^{ème} SIÈCLE-XVIII^{ème} SIÈCLE

Séance 1 : 1 heure

Introduction

Doc. 1 page 162 : « Au XVI^{ème} siècle, le roi gouverne avec ses sujets »

Doc. 2 page 163 : « Au XVII^{ème} siècle, le roi concentre tous les pouvoirs »

- Dans le **royaume** (pays dont le chef d’État est un roi ou une reine) de France, l’affirmation de l’**État** (ensemble des institutions qui gouverne un pays), qui a débuté au XIII^{ème} siècle, s’accélère au cours du XVI^{ème} siècle et atteint son apogée au XVII^{ème} siècle avec la **monarchie absolue de droit divin** (régime dans lequel le monarque concentre presque tous les pouvoirs et tient son autorité de Dieu).
- De l’avènement de François I^{er}, en 1515, à la Révolution française, en 1789, l’affirmation de l’État prend plusieurs formes : le territoire s’agrandit et l’administration s’étoffe, renforçant le rayonnement européen et mondial de la France. Le roi occupe une place centrale dans ce processus d’affirmation. Mais, pendant trois siècles, des contestations se dressent face à l’affirmation de l’État royal.
- **Problématique : Du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, comment se fait-il que l’État royal en France, qui s’est difficilement affirmé vers une monarchie absolue, soit aussi contesté ?**

I. La naissance de l’État monarchique moderne : 1515-1610

A. L’affirmation de l’État sous François I^{er} et Henri II

Doc. vidéoprojeté : « Schéma du gouvernement central sous François I^{er} et Henri II »

Doc. vidéoprojeté : « Les proches conseillers qui entourent le roi François I^{er} »

Doc. vidéoprojeté : « Les officiers : les fonctionnaires de l’État royal »

- Dans la première moitié du XVI^{ème} siècle, le gouvernement et l’administration sont réorganisés. **François I^{er}** (1515-1547) met en place un Conseil des affaires, chargé des affaires politiques les plus importantes et composé de conseillers qu’il choisit lui-même parmi ses fidèles (Claude d’Urfé, Anne de Montmorency ou Jean III de Lorraine). Le rôle du chancelier – Antoine Duprat – est élargi : il préside le conseil quand le roi est absent, dirige la justice et scelle les actes royaux, assisté de notaires et de secrétaires. Ces personnages constituent la base d’une structure administrative solide qui renforce le pouvoir du roi sur la noblesse.
- La collecte des impôts est modernisée. L’État se dote en 1523 d’un Trésor de l’Épargne qui centralise les revenus de la monarchie constitués des impôts, de la vente des **offices** (fonctions administratives ou judiciaires achetées par un individu à un monarque ou un seigneur local) ou des contributions des villes. Le Surintendant des finances, dont Philippe Babou est le premier à occuper la fonction, devient un personnage central chargé de la répartition et de la collecte des impôts dans le royaume de France désormais découpé en seize généralités depuis 1542.

Point de passage et d’ouverture 1 : 1539 : L’ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française

Doc. vidéoprojeté : « La loi du roi : l’ordonnance de Villers-Cotterêts »

Doc. 1 page 168 : « L’ordonnance du roi législateur »

Consigne : Présentez les documents et replacez-les dans leur contexte. En les analysant, mettez en évidence les transformations de l’administration française et montrez qu’elles contribuent à renforcer le pouvoir royal sous le règne de François I^{er}.

Point méthode : Présenter un document en histoire

- donner sa nature exacte : le mot texte est trop vague (ordonnance, sceau)
- présenter son auteur en donnant son nom, sa fonction, sa nationalité
- résumer en quelques lignes la ou les thématiques abordées par le document
- mentionner la source, c’est-à-dire le lieu de conservation du document
- repérer sa date de production et son contexte (ce qui s’est passé à ce moment-là)

- La présentation des deux documents peut être faite dans le tableau ci-dessous :

	Document 1	Document 2
Nature	C'est une ordonnance royale, c'est-à-dire un texte écrit par un officier royal et signé par la main du roi : il a le statut de loi au sein du royaume et doit donc être appliqué.	C'est le moulage (pour conserver l'original) d'un sceau royal, c'est-à-dire de l'objet qui permet d'écraser de la cire chaude et liquide pour authentifier un acte royal.
Auteur	L'auteur est François I ^{er} , roi de France de 1515 à 1547	L'auteur est inconnu.
Résumé	L'ordonnance porte sur l'obligation de tenir des registres paroissiaux et d'utiliser la langue française dans les actes administratifs.	Il met en scène le roi en majesté avec sa couronne, les fleurs de lys et les attributs de son pouvoir politique et judiciaire.
Source	L'ordonnance est conservée aux Archives nationales, où sont conservées toutes les archives produites par l'État.	Le moulage du sceau est conservé aux Archives nationales, où sont conservées toutes les archives produites par l'État.
Date et contexte	L'ordonnance est rédigée en 1539, c'est-à-dire à un moment de renforcement du pouvoir royal : d'autres ordonnances sont rédigées (loteries royales, circulation des Bohémiens, Luthériens...).	Ce sceau est utilisé entre 1515 et 1547, c'est-à-dire pendant tout le règne de François I ^{er} : il doit authentifier tous les actes officiels émanant de François I ^{er} pendant son règne.

- L'analyse des deux documents peut être faite dans le tableau ci-dessous :

Citations	Explications
1. Les transformations de l'administration française	
<p><u>Dans le document 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « les sépultures doivent être enregistrées par les prêtres » - « aussi sera fait un registre, en forme de preuve, des baptêmes » - « nous voulons que tous les arrêts et autres actes de justice soient prononcés, enregistrés et délivrés en langage maternel français » <p><u>Dans le document 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inscription en latin ❶ sur le contour: « <i>Francorum Rex Primus Franciscus Dei Gracia</i> », c'est-à-dire « François, par la grâce de Dieu, roi des Francs » 	<ul style="list-style-type: none"> - les prêtres doivent noter les baptêmes et les décès dans des registres, ce qui permet de connaître la population pour calculer l'impôt et déterminer les soldats dont on dispose. - les documents administratifs doivent être rédigés en français, et non plus en latin, afin d'éviter tout problème de compréhension. - Ce sceau utilisé pendant tout le règne de François I^{er} est inspirée par une tradition médiévale (emploi du latin et titulature « roi des Francs »)
2. Le renforcement du pouvoir royal sous François I^{er}	
<p><u>Dans le document 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « mettre les registres (...) par-devant le greffe le plus proche du bailli ou du sénéchal » - « nous voulons » et « notre royaume » <p><u>Dans le document 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - François I^{er} porte une couronne ❸ - il est assis sous un dais décoré de fleurs de lys ❹ - il tient dans ses mains un sceptre et une main de justice (❺ et ❻) 	<ul style="list-style-type: none"> - les registres doivent être archivés chez les représentants du roi (baillis et les sénéchaux) - François I^{er} emploie le « nous » de majesté dans l'ordonnance. - la couronne permet de distinguer le roi - la fleur de lys est le symbole de la dynastie capétienne, sur le trône à partir de 987 - le sceptre symbolise le pouvoir politique et la main de justice le pouvoir judiciaire.

B. Le roi, garant de l'unité du royaume de France

Doc. vidéoprojeté : « Le roi, image vivante de l'État »

Doc. vidéoprojeté : « Une cour royale itinérante sous le règne de Charles IX »

Doc. vidéoprojeté : « Les frontières du royaume en 1547 »

- La monarchie commence à être mise en scène. À partir de François I^{er}, l'image du roi se façonne et participe à magnifier la puissance de la monarchie. L'image du « beau prince » de la Renaissance contribue à montrer l'écart qui existe entre le roi et les autres, les nobles comme les autres sujets. Les artistes, comme François Clouet, concourent à cette propagande royale.
- Le roi entretient un lien fort avec son peuple. Les cours princières sont encore nomades et les déplacements dans les différents châteaux royaux permettent un contact fréquent avec la population. Ces occasions rappellent que les sujets doivent être loyaux envers leur souverain qui, en échange, octroie des privilèges aux villes (exemption d'impôt par exemple).
- Le domaine royal (terres détenues personnellement par le roi, qui lui apportent ses revenus) s'agrandit. Celui-ci s'étend au détriment des territoires des seigneurs. Cette extension se fait par la force : entre 1527 et 1531, la confiscation des terres (Marche, Auvergne, Bourbonnais) du connétable Charles de Bourbon, accusé de trahison pour s'être rallié au roi d'Espagne Charles Quint, est prononcée par François I^{er}. Les mariages sont aussi l'occasion de rattacher des terres à la couronne : en 1514, le mariage entre Claude de France et le futur François I^{er} permet le rattachement du duché de Bretagne au royaume de France en 1532. Les héritages contribuent également à agrandir le domaine royal : en 1589, la montée sur le trône de France d'Henri de Navarre, sous le nom d'Henri IV (1589-1610), apporte le royaume de Navarre et le Béarn au royaume de France. À la fin du XVI^{ème} siècle, le domaine royal se confond avec le royaume.

C. Les difficultés nombreuses d'un royaume en guerre

Doc. vidéoprojeté : « La France et l'Europe dans la première moitié du XVI^{ème} siècle »

Doc. vidéoprojeté : « 1559 : la paix du Cateau-Cambrésis »

- Dès le début du XVI^{ème} siècle, la France entre en guerre contre l'Europe. Le royaume de France vit dans la hantise de l'encerclement espagnol. La rivalité entre François I^{er}, puis Henri II, et Charles Quint, alors à la tête du royaume d'Espagne, du royaume de Naples et du Saint Empire romain germanique, provoque des guerres. En 1559, Henri II (1547-1559) est contraint de négocier la paix avec le roi d'Espagne Philippe II par les traités du Cateau-Cambrésis.

Doc. vidéoprojeté : « Les guerres de religion en France (1562-1598) »

Doc. vidéoprojeté : « La Saint-Barthélemy (25 août 1572), l'acte d'un roi devenu tyran »

Doc. vidéoprojeté : « L'assassinat d'Henri III (août 1589) »

Doc. vidéoprojeté : « Henri IV se convertit au catholicisme (1593) »

- La France traverse aussi une importante crise religieuse. Le concordat de Bologne en 1516 pose les bases du gallicanisme (doctrine prônant une indépendance de l'Église de France par rapport à la papauté). Le protestantisme se diffuse en France à partir de 1520, principalement dans le sud du pays, et séduit une partie de la noblesse, y compris l'entourage du roi. À la mort de François II en 1560, la régente Catherine de Médicis adopte d'abord une politique de tolérance qui déclenche la fureur des catholiques, à laquelle répondent des actions violentes des protestants. En 1570, Charles IX (1560-1574) signe la paix de Saint-Germain qui accorde la liberté de conscience et de culte et concède des places de sûreté aux protestants. Mais les troubles se poursuivent, allant jusqu'au massacre de la Saint-Barthélemy le 24 août 1572.
- À la fin du XVI^{ème} siècle, Henri IV tente de rétablir la paix. À la mort d'Henri III (1574-1589) en 1589, la couronne revient à son cousin Henri de Navarre, protestant, ce que les catholiques ne peuvent admettre. Sous le nom d'Henri IV (1589-1610), il entreprend la reconquête militaire du pays, mais n'est reconnu comme souverain qu'après s'être converti au catholicisme. L'édit de Nantes, signé en 1598, met fin aux guerres de religion et instaure une tolérance civile fragile.

II. Le triomphe de l'État monarchique moderne : 1610-1715

A. La mise en place complexe de la monarchie absolue

Doc. vidéoprojeté : « L'assassinat d'Henri IV (1610) »

Doc. 2 page 180 : « L'armée du Prince de Condé, frondeuse, repousse l'armée royale »

Doc. vidéoprojeté : « Schéma du gouvernement sous le règne personnel de Louis XIV »

- Au début du XVII^{ème} siècle, les contestations ressurgissent. Après une période de restauration de l'autorité royale et de réorganisation du royaume, l'assassinat d'Henri IV, en 1610, fait apparaître de nouvelles tensions. Durant les minorités de Louis XIII puis de Louis XIV, les régences (période transitoire durant laquelle un ministre ou une personnalité de la famille royal exerce le pouvoir au nom du monarque, trop jeune) exacerbent les ambitions et les oppositions de la haute noblesse : Marie de Médicis, mère de Louis XIII (1610-1643), assure la régence pour le compte de son fils de 1610 à 1617 ; Anne d'Autriche, mère de Louis XIV (1643-1715) assure la régence pour son fils de 1643 à 1651. Le paroxysme des contestations contre le pouvoir royal est atteint durant la Fronde (1648-1653), période de troubles politiques fomentés par la noblesse qui contraint le jeune roi Louis XIV à s'enfuir de Paris.

- Les rouages du pouvoir sont revus. Décidé à gouverner seul dès 1661, Louis XIV destitue Fouquet, son Surintendant des finances alors tout-puissant, et transforme le Conseil d'en haut en limitant le nombre de ses ministres, qu'il n'hésite pas à mettre en concurrence. Les différents conseils emploient tout un personnel administratif chargé de préparer les dossiers, de traiter la correspondance... On a pu parler ainsi de « royaume de papier » pour désigner ce qu'il convient d'appeler désormais une véritable administration centralisée.

- En 1661, Colbert est nommé le Contrôleur général des finances. Si le pouvoir du chancelier tend à diminuer, celui du Contrôleur général des finances augmente. Ce-dernier s'occupe du budget, mais également de tout ce qui concerne le royaume, comme l'industrie, le commerce ou la police. Il est ainsi un maillon essentiel entre le pouvoir central et les intendants (représentants du roi, nommés à la tête d'un généralité, qui exercent des fonctions de police, de justice et de finances), qui prennent de plus en plus d'importance dans les provinces.

Doc. vidéoprojeté : « Les annexions sous Louis XIV »

Doc. vidéoprojeté : « Neuf-Brisach (Alsace), une ville fortifiée par Vauban »

Doc. vidéoprojeté : « Les effectifs de l'armée »

Doc. vidéoprojeté : « Les finances de l'État »

- Sous le règne de Louis XIV, la guerre devient un fondement de l'absolutisme (système politique par lequel le pouvoir est concentré dans les mains du monarque, qui en exerce presque tous les attributs). La guerre a une importance considérable dans la construction de l'État absolutiste : les victoires des armées de Louis XIV permettent l'extension du royaume (l'Artois en 1640, le Roussillon en 1659, l'Alsace en 1697...) vers le nord, l'est et le sud.

- La guerre réclame toujours plus de moyens financiers et de nouvelles stratégies militaires, à l'image de la multiplication des citadelles de construites par Vauban afin de sécuriser les frontières du royaume (afin de maintenir les nouveaux territoires conquis et de se protéger contre les agressions étrangères). Les impôts royaux existants, comme la taille et la gabelle, sont insuffisants pour répondre à la croissance des dépenses : entre 1662 et 1710, le nombre de soldats mobilisé a été multiplié par 10, passant de 60 000 à 630 000. Une nouvelle imposition est alors créée en 1695 pour financer la guerre : la capitation. Malgré tout, l'État a de plus en plus recours à l'emprunt car les ressources sont toujours insuffisantes : en 1710, le déficit budgétaire s'élève à 180 millions de livres, l'équivalent de quatre années de recettes !

B. Une monarchie contrôlant l'économie et les cultes

Point de passage et d'ouverture 2 : Colbert développe une politique maritime et mercantiliste et fonde les compagnies des Indes et du Levant

Doc. vidéoprojeté : « Les principes du colbertisme »

Doc. vidéoprojeté : « Les Gobelins, une manufacture royale »

Consigne : Présentez les documents et replacez-les dans leur contexte. En les analysant, vous mettrez en évidence les domaines dans lesquels la politique économique de Colbert se manifeste et vous montrerez que celle-ci renforce la puissance du royaume de France.

Point méthode : Analyser un document en Histoire :

- on débute par des références au document : des citations, des descriptions...
- on explique ces références par des connaissances :
 - > des notions et leurs définitions
 - > des événements et leurs dates
 - > des personnages ou des chiffres

• L'analyse des deux documents peut être faite dans le tableau ci-dessous :

Citations	Explications
1. Les domaines de la politique économique de Colbert	
<p><u>Dans le document 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « l'abondance d'argent dans un État » - « Ce sont là les mines de notre royaume, à la conservation desquelles il faut soigneusement travailler » - « nous pourrions aller prendre dans les Indes orientales et occidentales (...) d'où nous rapporterions par nous-même les marchandises » <p><u>Dans le document 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ❶ Louis XIV visite la Manufacture des Gobelins, en compagnie de ❷ Colbert - On y voit une y tapisserie, qui a été roulée pour être transportée - On voit de nombreux autres objets précieux : ❸ pièce d'orfèvrerie, ❹ pièce d'argenterie, ❺ table en marqueterie et bois précieux... 	<ul style="list-style-type: none"> - il faut qu'un État dispose stocks élevés d'or et d'argent pour être puissant : c'est le mercantilisme ou colbertisme. - il s'agit d'une référence à la fondation de la Compagnie des Indes orientales (1664) et de la Compagnie des Indes occidentales (1667). Colbert a aussi fondé la Compagnie du Levant en 1670. - Colbert a convaincu Louis XIV de créer la Manufacture des Gobelins (1667), comme d'autres manufactures, pour produire des tapisseries devant décorer les palais royaux ou être vendues. - d'autres objets sont produits par d'autres manufactures : la Manufacture royale des glaces et miroirs (1665)
2. Une politique qui renforce la puissance du royaume de France	
<p><u>Dans le document 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « de sa grandeur et de sa puissance » - « de la grandeur et de la puissance de l'État » - « la grandeur et la puissance de l'État » <p><u>Dans le document 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des objets précieux : ❸ pièce d'orfèvrerie, ❹ pièce d'argenterie, ❺ table en marqueterie et bois précieux... - À l'arrière-plan, ❻ un tableau célébrant une victoire de Louis XIV 	<ul style="list-style-type: none"> - les volets financiers, commerciaux et productifs de la politique de Colbert supposent un contrôle de l'économie française afin qu'elle prospère en Europe et dans le monde. - la Manufacture des Gobelins contribue au rayonnement international de la France car elle produit des objets de valeur décorant les palais royaux (prestige) ou qui vont être vendus (richesse).

Doc. vidéoprojeté : « Une monarchie voulue par Dieu »
 Doc. vidéoprojeté : « L'intendant ordonne la persécution religieuse »
 Doc. vidéoprojeté : « L'exode des protestants après la révocation de l'édit de Nantes »

• La monarchie absolue contrôle les cultes à l'intérieur du royaume. Parce qu'il est à la tête d'une **monarchie absolue de droit divin** (monarchie dans laquelle le roi tient son autorité de Dieu), Louis XIV ne peut admettre qu'une puissance, même celle du pape, puisse interférer dans sa politique, ce qui explique l'évolution de sa politique religieuse durant son règne. Le roi s'oppose à tout ce qui peut être considéré comme des divisions religieuses : dès 1680, en contradiction avec les principes de l'édit de Nantes, il laisse se multiplier les violences envers les protestants (les « **dragonnades** »). La **révocation de l'édit de Nantes** vient achever cette politique en **1685**. Un quart des protestants quitte la France vers les Provinces Unies, l'Angleterre et le Saint-Empire, tandis que d'autres protestants continuent de résister, comme les **Camisards**.

Point de passage et d'ouverture 3 : L'édit de Nantes (1598) et sa révocation (1685)
 Doc. vidéoprojeté : « L'édit de Nantes (1598), la fin des guerres de religion »
 Doc. vidéoprojeté : « L'édit de Fontainebleau »
Consigne : Présentez les documents et replacez-les dans leur contexte. En les analysant et en les confrontant, mettez en évidence l'évolution de la politique religieuse vis-à-vis des protestants et montrez que celle-ci est révélatrice d'un renforcement du pouvoir royal.

Point méthode : Confronter deux documents

- la consigne demande de confronter les documents, c'est-à-dire de les mettre en relation
- ceci signifie que le plan ne doit jamais séparer les documents dans deux parties différentes
- chaque partie doit contenir des éléments prélevés dans le document 1 et dans le document 2

• L'analyse des deux documents peut être faite dans le tableau ci-dessous :

Citations	Explications
1. L'évolution de la politique religieuse vis-à-vis des protestants	
<p><u>Dans le document 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « Permettons à ceux de la R.P.R. de vivre et demeurer partout dans notre royaume sans être vexés, brutalisés ou obligés d'agir contre leur conscience » - « Nous permettons aussi à ceux de ladite religion d'exercer leur religion dans les endroits où ils la pratiquaient en 1597 » <p><u>Dans le document 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « Nous (...) avons (...) supprimé et révoqué (...) l'édit du Roi notre dit aïeul, donné à Nantes au mois d'avril 1598 » - « tous les temples (...) situés dans notre royaume (...) soient (...) démolis » - « tous les ministres de la R.P.R. qui ne voudront pas se convertir » 	<ul style="list-style-type: none"> - en 1598, l'édit de Nantes donne aux protestants le droit de rester dans le royaume et la liberté de conscience : Henri IV, ancien protestant, veut stopper les guerres de religion - il leur accorde la liberté de culte, dans les temples où ils priaient déjà, sans pouvoir en construire de nouveaux. <ul style="list-style-type: none"> - en 1685, Louis XIV révoque l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau : les protestants perdent leurs droits de 1598 - les temples protestants vont être détruits pour empêcher le culte. - les pasteurs qui ne convertissent pas au catholicisme doivent s'exiler (pour ne pas diffuser le culte) alors que les protestants n'ont pas le droit de fuir.

2. Une politique révélatrice d'un renforcement du pouvoir royal

Dans le document 1 :

- « Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre »
- « Nous avons jugé nécessaire... »
- « nos sujets »
- « une loi générale »

Dans le document 2 :

- « Nous avons... »
- « Faisons », « Enjoignons », « Défendons »...

- « l'édit du Roi notre dit aïeul »

- l'édit débute par la titulature complète du roi, pour légitimer le texte.
- l'édit est rédigé au « nous » de majesté, pronom réservé au roi en droit.
- l'édit de Nantes de 1598 est comparé à une loi générale, expression de la volonté royale.

- Louis XIV emploie le nous de majesté.
- Tous les articles débutent par un verbe à impératif exprimant des obligations ou des interdictions religieuses.
- sans le nommer, Louis XIV s'inscrit dans la lignée de son grand-père Henri IV.

C. Une monarchie absolue qui utilise aussi tous les arts

Point de passage et d'ouverture 4 : Versailles, le « Roi Soleil » et la société de cour

Doc. vidéoprojeté : « Versailles, une ville palais »

Doc. vidéoprojeté : « Le système Versailles »

Doc. vidéoprojeté : « La promenade, rituel de cour »

- Le château de Versailles est la vitrine de la monarchie absolue française. Dès 1664, Louis XIV entreprend les premiers travaux pour transformer le pavillon de chasse de son père en un lieu d'accueil pour sa cour (ensemble des personnes vivant dans l'entourage du roi et, par extension, la résidence royale) à Versailles, loin de Paris, ville des frondeurs qui ont contesté la Régence de sa mère entre 1648 et 1653. Rien n'est laissé au hasard dans la mise en représentation du roi, de la place de sa chambre, située au centre du château, aux salons qui évoquent les dieux et les figures antiques, sans oublier les jardins montrant la nature domptée. La première phase de travaux est achevée en 1682, date à laquelle la cour s'installe à Versailles.
- C'est aussi un système de cour où l'étiquette (ensemble des codes et des usages sociaux à respecter à la cour) rappelle à chacun à la fois sa place, ses devoirs et ses droits. Versailles est ainsi un instrument de contrôle pour Louis XIV, dans la mesure où il garde la haute noblesse et le haut clergé en permanence près de lui : ils doivent suivre sa promenade dans les jardins.

Doc. vidéoprojeté : « Protection et mécénat des savants »

Doc. vidéoprojeté : « Jean Racine, chroniqueur du règne de Louis XIV »

Doc. vidéoprojeté : « Les spectacles à Versailles »

- Les arts, les lettres et les techniques sont aussi au service du roi. La propagande royale est assurée par la mise en place d'un mécénat (politique menée par un monarque, un seigneur ou un homme fortuné consistant à financer les travaux d'hommes de lettres ou d'artistes) d'État organisé par l'intermédiaire des académies (société regroupant des scientifiques, des hommes de lettres ou des artistes pour encourager et diffuser le savoir et la création) qui centralisent toutes les formes de création artistique et culturelle. En 1666, Louis XIV fonde l'Académie royale des sciences ; en 1669, Louis XIV fonde l'Académie royale de musique.
- Des écrivains écrivent une version élogieuse du règne de Louis XIV. Racine, initialement auteur de tragédies (*Andromaque*, *Phèdre*...), rédige à partir de 1677 des chroniques relatant glorieusement les faits d'armes du roi : il publie *Éloge historique du Roi sur ses conquêtes depuis l'année 1672 jusqu'en 1678*. Versailles est un lieu où se concentre l'ensemble des arts : peinture, sculpture, musique, théâtre, danse. Louis XIV participe lui-même à des ballets et fait la renommée d'artistes comme le dramaturge Molière, l'auteur de *l'École des femmes* ou du *Malade imaginaire*, ou le musicien Lully, l'auteur de *Thésée* ou *Armide*.

III. Les contestations de l'État monarchie moderne : 1715-1789

A. Une monarchie absolue qui connaît pourtant des limites

Doc. vidéoprojeté : « Les principales lois fondamentales »

Doc. vidéoprojeté : « Le sacre de Louis XV »

Doc. vidéoprojeté : « Les temps de parcours en France en 1765 »

- Le roi est soumis aux lois fondamentales, qui sont plutôt des coutumes orales que de véritables lois écrites. La loi de primogéniture impose que le fils aîné succède à son père ; avec la loi salique, les femmes sont exclues de la succession. La majorité du roi est fixée à 13 ans : c'est à cet âge-là qu'il peut être sacré (pour cela, il faut que le roi soit catholique). En 1722, lorsqu'il atteint sa majorité, Louis XV (1715-1774), petit-fils de Louis XIV est sacré en la cathédrale de Reims. Le domaine royal, qui se confond avec le territoire du royaume, est inaliénable, ce qui signifie qu'il ne peut être ni vendu ni cédé. Ce territoire, qui a été agrandi pendant trois siècles, allonge les temps de parcours entre Paris et les marges du royaume : l'emprise royale n'est pas donc pas toujours forte sur le territoire. En 1765, il faut 10 jours pour atteindre Toulouse depuis Paris !

Doc. vidéoprojeté : « Le parlement et le roi : le lit de justice »

Doc. vidéoprojeté : « Le droit de remontrances »

Doc. vidéoprojeté : « L'affirmation de l'autorité du roi »

- Le roi doit aussi respecter les privilèges de certains de ses sujets. Certains sont dispensés de la corvée ou du paiement de certains impôts, comme le clergé et la noblesse ou la bourgeoisie des grandes villes qui ne paient pas la taille (impôt royal direct). Certaines villes ou provinces du royaumes sont dispensées du paiement de la gabelle (impôt royal sur le sel), comme la Bretagne.
- Les assemblées jouent un rôle politique important. Les parlements, qui sont des cours de justice, ont également pour mission d'enregistrer les textes de loi du roi. Tenant à leur indépendance, ils n'hésitent pas à utiliser leur droit de remontrance pour exprimer leurs désaccords. Le parlement de Paris, notamment, affiche ouvertement son opposition à l'absolutisme au cours du XVIII^{ème} siècle. En 1766, lors du discours de la flagellation, Louis XV doit intervenir personnellement pour rappeler aux parlements les limites de leurs pouvoirs.

B. Les philosophes des Lumières contre la monarchie absolue

Doc. vidéoprojeté : « La séparation des pouvoirs selon Montesquieu »

Doc. vidéoprojeté : « La critique du caractère divin de la monarchie »

Doc. vidéoprojeté : « La première page du *Traité sur la tolérance* »

Doc. vidéoprojeté : « Rousseau critique les inégalités sociales »

- Au cours du XVIII^{ème} siècle, les philosophes des Lumières (philosophes qui ont lutté contre la croyance au nom de la raison) jouent un rôle dans la montée des oppositions à la monarchie absolue. Leurs idées se diffusent et nourrissent critique envers le pouvoir royal.
- Dans le domaine politique, les philosophes restent favorables à la monarchie, mais à une monarchie où le pouvoir royal est limité et où les libertés (comme la liberté d'expression) sont garanties. Dans *De l'Esprit des Lois*, paru en 1748, Montesquieu écrit qu'il est nécessaire de séparer les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire). Dans l'*Encyclopédie*, publiée avec d'Alembert en 1751, Diderot s'oppose au caractère divin de la monarchie absolue. Ces écrits valent à l'Encyclopédie la censure et à Diderot l'emprisonnement.
- Dans le domaine religieux, même s'ils croient en Dieu, les philosophes demandent une tolérance religieuse plus grande, notamment vis-à-vis des protestants. En 1761, le protestant toulousain Jean Calas est accusé d'avoir assassiné son fils et est mis à mort. Dès 1763, Voltaire prend sa défense en rédigeant le *Traité sur la tolérance* et fait réhabiliter Jean Calas.
- Dans le domaine social et économique, Rousseau souhaite l'égalité entre les hommes et entend limiter la propriété privée. La plupart des philosophes ne partagent pas ce point de vue et préfèrent défendre la liberté du commerce et de l'industrie, critiquant en cela le colbertisme.

C. La montée des tensions vis-à-vis de la monarchie absolue

Doc. 5 page 167 : « Une justice pour l'exemple »

Doc. vidéoprojeté : « Un libelle contre l'entourage de Louis XV »

- L'image du roi est de plus en plus dégradée. Si Louis XV, surnommé dans un premier temps le « Bien-Aimé », bénéficie au début de son règne d'une image positive auprès du peuple, il apparaît de plus en plus aux yeux de l'opinion comme un personnage au caractère changeant, soumis aux influences de son entourage et surtout de ses maîtresses, comme Madame de Pompadour. Il est même victime d'une tentative d'assassinat par Damiens en 1757 : il est écartelé en public pour régicide (assassinat ou tentative d'assassinat sur la personne du roi).
- L'opinion publique est de plus en plus virulente vis-à-vis de la monarchie absolue. La distribution de pamphlets et libelles (œuvres littéraires qui attaquent le pouvoir sur le mode de la dénonciation ou de la caricature) s'amplifie à partir des années 1747-1748, qui furent deux années de mauvaises récoltes. En 1771, paraît anonymement le *Gazetier cuirassé*, libelle rédigé par Charles Théveneau de la Morande. La diffusion des idées des Lumières est facilitée par une hausse de l'alphabétisation et l'expansion de la presse malgré l'existence de la censure. Les chansons participent à ce mouvement et permettent d'atteindre les plus ignorants.

Doc. vidéoprojeté : « L'évolution des finances de la monarchie française au XVIII^e siècle »

Doc. vidéoprojeté : « L'extension territoriale du royaume »

Doc. vidéoprojeté : « L'ouverture des États généraux à Versailles (5 mai 1789) »

- Le royaume de France connaît une grave crise financière. Les guerres continuent de continuer cher sous Louis XV (les dépenses de guerre passent de 56 à 90 millions de livres entre 1726 et 1775) alors qu'elles n'apportent pas de gains territoriaux importants, ce qui mécontente l'opinion: la Lorraine est intégrée au royaume de France en 1766 et la Corse en 1769. Au cours du XVIII^e siècle, le déficit budgétaire se creuse, atteignant 34,2 millions de livres en 1775. Le service de la dette augmente aussi, passant de 61 à 154 millions de livres entre 1726 et 1775.
- Devant l'ampleur de la crise financière, Louis XV crée le vingtième (impôt royal sur les revenus de tous) en 1749 mais il est finalement rejeté par les ordres privilégiés. Les résistances contre les réformes fiscales se multiplient et les réformes deviennent impossibles à mettre en place. Face à une conjoncture économique difficile, le roi Louis XVI (1774-1792) n'a d'autres solutions que de convoquer les États généraux le 5 mai 1789 au Château de Versailles pour tenter de sortir le royaume de la crise financière. Les États généraux représentent les sujets du roi. Composés des représentants élus des trois ordres, ils ont pour vocation de conseiller le roi. Souvent associés aux périodes de crise de la monarchie, ils sont convoqués par le souverain pour lui donner l'autorisation de lever de nouveaux impôts et faire remonter les doléances.

Conclusion

- Dès le début du XVI^e siècle, l'État s'affirme malgré les guerres : la monarchie s'étoffe pour devenir petit à petit une monarchie absolue de droit divin au XVII^e siècle. L'État est l'acteur et le moteur de la modernisation et de la grandeur du royaume. Le roi est la figure centrale du régime qui concentre l'essentiel des pouvoirs. Mais les contestations au pouvoir royal se renforcent au XVIII^e siècle.
- **Malgré l'affirmation de l'État vers une monarchie absolue, les contestations du pouvoir royal perdurent car les guerres sont fréquentes, lassant l'opinion publique, et parce que des libertés et des privilèges ont été accordés à certains sujets du roi ou à certains territoires dans le royaume.**
- Les contestations croissantes du pouvoir royal, qui atteignent leur apogée au XVIII^e siècle avec les écrits des philosophes des Lumières et la crise financière, conduisent au déclenchement de la Révolution française au printemps 1789 : il conduira à l'effondrement de la monarchie absolue.